



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 38

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. HELWER, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 27 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée en juin 2000;
- le rapport annuel sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 (volume 4);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 1);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 2);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 3);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 4).

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. DEWAR à la vice-présidence.

Substitution effectuée avant la réunion :

- M. DEWAR remplace M. MALOWAY.

Haut fonctionnaire étant intervenu :

- M. Jon Singleton, *vérificateur général du Manitoba*.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a entrepris l'examen des comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 4), mais ne les a pas adoptés.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports et les comptes publics indiqués ci-après et les a adoptés sans amendement :

- le rapport du vérificateur provincial sur la vérification de l'optimisation des ressources pour la période qui s'est terminée en juin 2000;
- le rapport annuel sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999 (volume 4);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 1);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 2);
- les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 3).

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

M. ASHTON, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet du bilan de la situation dans la collectivité de Powell, qui est menacée par un grave incendie.

M. ENNS fait des observations sur la déclaration.

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des progrès qui ont été faits à Charlottetown le 21 mai dernier lors des discussions nationales sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

M. CUMMINGS fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport et les recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges daté du 19 avril 2002.

(Document parlementaire n° 146)

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* BARRETT de déposer le projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Mardi 28 mai 2002

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. ROCAN, JENNISSEN, PENNER (Emerson) et MARTINDALE ainsi que M^{me} DACQUAY font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. RONDEAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 301 — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act*.

Il s'élève un débat.

M. RONDEAU intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

La séance est levée à 17 h 15, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke